



Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Audit du Fonds de développement régional ainsi que de la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale dans trois cantons

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné diverses questions en rapport avec la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR) au niveau de la Confédération et des cantons. Cette analyse a été effectuée avec la collaboration ponctuelle des contrôles des finances cantonaux. Après avoir mené un audit en 2011 dans les cantons du Jura, de Berne et du Valais, le CDF a examiné trois autres cantons en 2013 (Vaud, Tessin et Grisons). Pour l'ensemble des six cantons contrôlés, les versements s'élèvent à 68,77 millions de francs au titre de contributions fédérales et de 136,5 millions de francs sous la forme de prêts de la Confédération (1re période d'application du programme: 2008-2011, sans la part des cantons).

Dans les trois cantons, les données financières basées sur les rapports cantonaux relatifs aux années 2011 et 2012 ont été validées. L'équivalence du financement a également pu être confirmée dans les cantons examinés, ce qui signifie que chaque canton a participé au moins à hauteur de 50 % au financement des projets et mesures.

Le CDF mentionne les mêmes problèmes et risques qu'en 2011 (par ex. financement périodique plutôt que financement de la phase de démarrage). Il identifie un potentiel d'amélioration dans les mêmes domaines qu'en 2011 (par ex. dans la simplification des processus d'établissement des rapports, dans la coordination avec d'autres domaines de subventions de la Confédération et dans la délimitation de la NPR par rapport aux politiques sectorielles). Dans le présent rapport, le CDF se penche sur l'introduction d'un pilotage axé sur les prestations et les résultats via les conventions-programmes dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le décompte des contributions accordées aux cantons dans le cadre de la NPR sera réalisé jusqu'en 2015 principalement en fonction de l'utilisation des ressources (pilotage par les intrants). Cependant, le controlling devra prendre une orientation « résultats » dès 2016.

Le Fonds de développement régional, qui était doté de 1,067 milliards de francs à la fin de l'année 2012, est géré par le SECO conformément au principe de régularité. Bien que la gestion administrative des prêts soit passée de la Confédération aux cantons lors du passage, en 2008, de l'ancienne à la Nouvelle politique régionale, le CDF estime que les processus administratifs qui s'appliquent aux prêts au sein du SECO demeurent compliqués. Selon les conclusions du CDF, l'administration des anciens prêts LIM (prêts octroyés dans le cadre de l'ancienne loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne [LIM]) se déroule sans problème (mis à part le remplacement de la base de données Oracle, qui était nécessaire). En revanche, l'administration des prêts liés à la NPR nécessite d'être simplifiée, et le modèle d'évaluation devrait être légèrement corrigé. Dans sa prise de position sur l'audit du CDF, un canton propose d'utiliser à nouveau l'ancien système d'administration des prêts à partir de 2016. Il estime en effet que le nouveau système entraîne dans son ensemble (si l'on tient compte de l'administration pour les deux entités) des charges trop importantes.



Le CDF jette un regard critique sur les analyses effectuées à la demande du SECO sur la NPR 2008-2015 et sur le rapport de base sur la NPR pour la période 2016+. Il estime que les calendriers de mise en œuvre n'ont pas été coordonnés de manière optimale. En effet, alors que les évaluations étaient encore en cours, l'élaboration des bases pour la nouvelle période avait déjà débuté en parallèle. Le rapport du CDF mentionne également que le contenu de la NPR 2016+ inclut une orientation politique qui ne correspond pas aux conclusions des rapports d'évaluation (augmentation de 200 millions de francs du soutien au domaine du tourisme).

Le CDF invite le SECO à prendre position au sujet des résultats et des recommandations des mandats d'évaluation, et à publier les prises de positions avec les rapports concernés. Une meilleure coordination des activités d'évaluation est recommandée dans le cadre du message sur la promotion économique pour la période 2016-2023 de la NPR.

Le SECO approuve sur le principe ces recommandations. Sa prise de position figure en annexe au rapport.

Publié sur le site du CDF en avril 2014, le rapport intitulé « Risques et défis liés aux conventions-programmes » regroupe les résultats de plusieurs révisions qui ont été effectuées par le Contrôle des finances (CDF) concernant le champ d'application des conventions-programmes.

Texte original en allemand